

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF2452

présenté par

Mme Garin, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 45**ÉTAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Substituer aux alinéas 1508 et 1509 les trois alinéas suivants :

« Promouvoir l'égalité professionnelle et l'autonomie économique des femmes

« Nombre de femmes accompagnées vers l'emploi par les services emploi et les bureaux d'aide individualisée vers l'emploi (BAIE)

« Nombre de femmes accompagnées vers l'entreprenariat grâce à des projets ou partenariats financés par le programme 137 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement remplace l'objectif n° 2 « Mesurer l'engagement financier du ministère de l'Égalité en faveur de l'égalité professionnelle et l'insertion économique et l'effet de levier des crédits du programme 137 sur cette politique » par un objectif et 2 indicateurs plus clairs. Le premier indicateur porte sur l'insertion professionnelle des femmes vulnérables les plus éloignées de l'emploi et le deuxième sur l'entreprenariat féminin.

Cet amendement déposé à l'identique, est proposé par les co-rapporteures de la Délégation aux droits des femmes sur le PLF 2025.